

Convention collective du cinéma : le gouvernement nomme Raphaël Hadas-Lebel comme médiateur

Les ministres du Travail, Michel Sapin, et de la Culture, Aurélie Filippetti, ont nommé Raphaël Hadas-Lebel, président de section honoraire au Conseil d'État, dans le rôle de médiateur afin de tenter de trouver un accord visant la convention collective dans le secteur de la production cinématographique. Le 19 janvier 2012, un accord avait été signé par la plupart des syndicats de salariés de la production cinématographique, mais par une seule organisation patronale, l'Association des producteurs indépendants (Api) regroupant quatre grands groupes (Gaumont, Pathé, Ugc et MK2). Le ministre du Travail avait annoncé son intention de signer l'arrêté d'extension le 11 avril prochain à l'ensemble de la production de longs-métrages, pour une entrée en vigueur du texte au 1er juillet. Les organisations de producteurs non-signataires, qui estiment représenter 95 % du secteur de la production, exhortent le gouvernement à renoncer à une telle extension, car ils craignent un impact économique dévastateur sur l'emploi et la diversité culturelle du cinéma français. L'accord, tel qu'il a été signé, prévoit la mise en place de seuils minimaux de rémunération pour les réalisateurs, ouvriers et techniciens du cinéma. Or, pour les organisations protestataires, la mise en oeuvre de celui-ci pourrait faire exploser le budget de nombreux films, entraîner la délocalisation de leur production à l'étranger, mais aussi avoir des répercussions sur les industries techniques.